

Maxima des revenus pour bénéficiaire d'une allocation « bourse d'études »

L'ensemble des ressources ne peut dépasser les revenus maxima suivants :

Les personnes à charge à prendre en considération sont celles reprises sur l'avertissement-extrait de rôle (Contributions - SPF Finances).

Personne(s) à charge	Revenus maxima
0	20.190,96 €
1	26.922,41 €
2	33.230,80 €
3	39.119,53 €
4	44.588,65 €
5	50.057,77 €
par personne supplémentaire ... ajouter : 5.469,12 €	